**Accompagnement VAE DEAP**

Validation des acquis de l’expérience pour le Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

*Préparer son livret de présentation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture.*

*A quoi ça sert ?*

*- Obtenir une certification*

*- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité*

*- Valider son expérience pour soi*

*- Faire reconnaître ses compétences*

*- Obtenir un niveau de qualification permettant d’accéder à une formation d’un niveau supérieur ou de s’inscrire à un concours*

*- Changer d’emploi*

*- Evoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle*

*- Développer sa confiance en soi*

**Durée:** 24.00 heures répartie sur  jours

**Tarifs:**2500.00**€**

*La formation est modulable et le tarif peut varier en conséquence. La formation peut être financée (selon votre situation CPF, OPCO etc.) merci de nous contacter pour plus d'informations*

**Profils des stagiaires**

* Tout public

**Prérequis**

* Toute personne quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, engagée dans la vie active depuis au moins 1 an
* Une bonne compréhension de la langue française et une capacité à rédiger dans cette langue sont nécessaires

|  |
| --- |
| **Objectifs opérationnels** |

* Accompagner le candidat au DEAP par la VAE dans la rédaction du livret de présentation des acquis
* Préparer le candidat à l’argumentation orale de son expérience
* Identifier les étapes et l’enjeu de la démarche VAE dans le cadre de son projet de validation du DEAP
* Repérer, analyser et valoriser ses expériences significatives en lien avec le référentiel d’activités du DEAP
* Identifier les compétences acquises à l’occasion des pratiques professionnelles d’aide et soins aux personnes, en lien avec le référentiel de compétences
* Préciser et ordonner sa pensée et ses écrits
* Développer et mettre en œuvre ses capacités d’expression écrite pour la rédaction et la présentation du dossier VAE
* Se préparer à soutenir oralement son dossier en valorisant ses compétences lors de l’entretien devant le jury

|  |
| --- |
| **Organisation de la formation** |

**Equipe pédagogique**

Directeur du centre : Cohen Samuel

Diplôme : Master 2 Gestion et méthode de décision d'entreprises - Enseignant mathématiques et économie au collège lycée depuis 2009. Formateur au centre de formation depuis 2013.

Responsable pédagogique : Cohen Danielle

Ex Cheffe d'entreprise / directrice des ressources humaines, Coach. S'occupe du suivi individuel des élèves de collège lycée ChneOr et des apprenants du centre de formation depuis 2011. Manage la relation Employeurs-Apprenants-Formateurs. Assure le suivi et coaching individuel des candidats

Assistante administrative : Partouche Leslie

BTS MUC. Leslie s'occupe du suivi administratif et logistique des dossiers de formation

Formateur référent : Hava Cohen

Master 2 : Gestion d'entreprises - DSCG - CAPES mathématiques. Enseignante de mathématiques et SES au collège lycée depuis 2010. Enseigne les matières scientifiques au centre de formation depuis 2014. Accompagnatrice VAE. Formatrice référente du programme de VAE

Formatrice DEAP : Sylvie Lesec

Diplôme D.A. P (Diplôme d’Auxiliaire de Puériculture) - C.A.F.A. S (certificat d’aptitudes de formation d’aide-soignante)

Membre de Jury sur VAE-DEAS-DEAP avec la DRJSCS-Ile de France.

**Moyens pédagogiques et techniques**

* Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
* Etude de cas
* Exposés théoriques
* Préparation à l’entretien oral avec le jury

**Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation**

* Feuilles de présence.
* Questions orales ou écrites (QCM).
* Formulaires d'évaluation de la formation.
* Entretiens personnalisés
* Rédaction de compte-rendu d’expériences
* Recherche de témoignages et de preuves
* Analyse du référentiel de compétences du diplôme

**Modalités pédagogiques**

Formation mixte

**Accessibilité**

Accessible au public en situation d’handicap. Locaux aménagé (avec ascenseur) le centre s’adapte aux différentes situations en mettant en place des actions si c’est nécessaire

**Modalité d'obtention**

Passage devant un jury

**Détails du diplôme visé par la formation**

**Nom du diplôme visé :** Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)

**Résultats attendus à l'issue de la formation :**Le dossier de V.A.E est étudié par un jury composé d’enseignants, de formateurs et de professionnels du secteur concernés par la certification visée. Le jury peut proposer un entretien et/ou une mise en situation professionnelle du (de la) candidat(e) pour compléter l’étude du dossier.

À l’issue du processus de validation, le jury délivre tout ou partie du diplôme. En cas de validation partielle, les parties de certification obtenues sont acquises définitivement. Le(a) candidat(e) peut compléter son expérience ou suivre une formation.

**Détails sur la certification et la poursuite d'études :** Formacode : 15064 - préparation VAE

Rome : J1304 - Aide en puériculture, K1301 - Accompagnement médicosocial, K1302 - Assistance auprès d’adultes

NSF : 415 - Développement des capacités d’orientation, d’insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles

**Débouchés**Les titulaires du diplôme d’auxiliaire de puériculture peuvent exercer au sein de différents établissements tels que des centres de PMI (Protection Maternelle et Infantile), des crèches privées ou publiques ou encore en milieu hospitalier et notamment au sein d’une maternité.

Avec une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le secteur hospitalier ou médico-social, une auxiliaire de puériculture peut intégrer, après avoir satisfait aux épreuves de sélection, un IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) pour préparer le diplôme d’État d’infirmier ou le DEEJE (diplôme d’État d’éducateur de jeunes enfants).

|  |
| --- |
|  **Contenu de la formation** |

Action permettant de faire valider les acquis de l’expérience

* Présentation générale et opérationnelle de la démarche VAE, étude du référentiel d’activités et de compétences du DEAP
	+ Étape 1 : rédiger son historique professionnel
	+ Étape 2 : décrire ses activités phares
	+ Étape 3 : analyser le référentiel du diplôme
* Travail sur la rédaction du livret 2. Repérage des activités et des compétences acquises, formalisation de ces éléments, choix des situations significatives
	+ Rapprocher ses expériences professionnelles du diplôme
* Approche individualisée, en interactivité avec le groupe
* Préparation à l’épreuve orale – Cette séance consacrée à l’oral s’appuie sur une mise en situation des stagiaires et une analyse de l’entretien

Version du 21-12-22